



PROGRAMME

1. Mini-conférences :

De 11 h 30 à 18 h 00, des 'mini-conférences' d'approximativement un quart d'heure seront données gratuitement par des avocats spécialisés dans deux salles d'audience situées au rez-de-chaussée du Palais de justice.

Elles auront pour but d'informer, de manière pratique, les participants sur chacun des thèmes abordés.

Des fiches synoptiques seront à leur disposition pour chacune des conférences.

Les thèmes abordés sont :

- La médiation familiale *par Me Sophie KESSELS*
 - o à 11 h 30
- L'administration provisoire *par Me François DEMBOUR*
 - o A 12 h 00
- Les obligations sociales et fiscales des indépendants *par Me Michel DEPREZ*
 - o A 14 h 00
- La planification successorale *par Me Manuel GUSTIN*
 - o A 14 h 30
- Le règlement collectif de dettes *par Me Isabelle TASSET*
 - o A 15 h 00
- L'utilisation des nouvelles technologies au travail *par Me Rodrigue CAPART*
 - o A 15 h 30
- Le coût de l'avocat et du procès *par Me André RENETTE*
 - o A 16 h 00
- Le rôle de l'avocat en matière d'infractions de roulage *par Me Bernard CEULEMANS*
 - o A 16 h 30
- La protection du consommateur et la garantie des biens de consommation *par Me Laurent WINKIN*
 - o A 17 h 00
- Le bail de résidence *par Me Yves DENOISEUX*
 - o A 17 h 30



2. Consultations gratuites :

Pendant toute la durée du salon (de 10 h 00 à 18 h 00), une équipe pluridisciplinaire d'avocats donnera de brèves **consultations gratuites** aux justiciables qui en font la demande en fonction du domaine du droit concerné.

Les justiciables désireux d'obtenir une réponse à la question de droit qui les concerne seront orientés vers un avocat spécialisé dans la matière en cause.

Ils seront reçus individuellement, soit dans le bureau du bâtonnier, soit dans la salle du conseil de l'Ordre, aménagés pour les recevoir.

Une soixantaine d'avocats seront ainsi disponibles dans les 10 domaines suivants :

- Droit de la famille
- Droit économique et fiscal
- Droit social
- Droit pénal (roulage)
- Droit immobilier (bail, copropriété, construction...)
- Droit administratif (urbanisme, enseignement, fonction publique...)
- Droit de la jeunesse
- Responsabilité civile et assurance
- Droit des étrangers
- Accès à la profession d'avocat

Le justiciable qui souhaite poursuivre la consultation, au delà des premiers renseignements fournis à l'occasion du Salon, pourra solliciter de l'avocat qui l'a informé un rendez-vous ultérieur dans son cabinet.

La première consultation individuelle donnée à l'occasion du Salon est gratuite.



3. Stands d'information :

- Aide Juridique

Un stand d'information sur l'accès à la justice et l'aide juridique sera mis en place à l'entrée du Palais de justice.

Le justiciable pourra y recevoir toutes les informations nécessaires à l'aide juridique de première ligne (divers services, heures et lieux...) ainsi qu'à la désignation de l'avocat 'pro deo' (conditions de revenus, documents à fournir, heures et lieux des permanences...).

Des fiches récapitulatives seront mises à disposition.

- Droit de la jeunesse

Une permanence 'Droit de la jeunesse' sera organisée dans le local du Centre d'accueil en vue de répondre aux questions qui sont généralement posées par les jeunes :

- recours contre les décisions prises par les établissements scolaires
- contrat d'emploi 'Etudiant'
- droit au logement
- détention et consommation de cannabis
- etc.

4. Divers

Une quarantaine d'œuvres, réalisées par six artistes du CREAHM, seront exposées dans les couloirs du Palais menant au bureau du bâtonnier et à la salle du conseil de l'Ordre. Cette exposition, intitulée 'Avocats dans la Cité', est née en novembre 2008 ; elle présente une galerie de portrait d'avocats (hommes, femmes, belges ou étrangers, contemporains ou non), tous devenus célèbres soit en tant qu'avocat, soit en raison de leur fonction dans la société.

Les œuvres sont vendues au profit du CREAHM (CREAtivité et Handicap Mental, Région Wallonne asbl – Ateliers : quai Saint-Léonard, 6 à 4000 LIEGE).

Un stand boissons et sandwiches permettra au public de se rafraîchir pendant la durée du Salon.



5. Renseignements

Accueil du palais de justice – [Place Saint-Lambert 16 – 4000 LIEGE](#)

info@barreauliege.be

www.barreauliege.be

Tél. : 04 232 56 64

6. Sponsoring

L'Ordre des avocats du barreau de Liège remercie

- LA CAISSE MUTUELLE PREVOCA
- La PROVINCE DE LIEGE
- La VILLE DE LIEGE

sans le soutien desquels ce Salon n'aurait pu être organisé.